

La lettre du



Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson

Sommaire

PPRI : avis favorable avec
une réserve majeure
Page 1

Activité du CADEB et
agenda associatif en juin
Page 2

Le CADEB reçu par la
CCBS
Page 3

PPRI des Yvelines
Excès de réglementation?
Crues et inondations
Page 4

Oui à la tangentielle ferrée
Nuisances Aériennes
Page 5

Urbanisme:
PLU de Sartrouville
PLU de Chatou
POS de Houilles
Pages 6 et 7

La bicyclette à Sartrouville
Sécurité à vélo
Page 8

Carrefour Montesson
Nettoyage des berges à
Sartrouville
Page 9

Dés herbons sans herbicides
Publicité et pollution
Page 10

Mémoires d'un pollueur
Effet de Serre
page 11

Collectifs et associations
d'environnement dans la
Boucle
Page 12

PPRI : avis favorable avec une réserve majeure

Lors d'une réunion en date du 21 mars 2006, à laquelle le CADEB a assisté dans le cadre d'Yvelines Environnement, le Préfet des Yvelines a présenté les grandes lignes du projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI). Nous avons pu ensuite prendre connaissance des documents auprès des différentes communes.

Au niveau de notre Collectif, **le dossier est suivi de près** par plusieurs associations membres du CADEB, soit parce qu'il entre directement dans leur domaine d'activité – c'est le cas pour Seine Vivante- soit parce qu'il concerne directement le « territoire » d'implantation de l'association - il en est ainsi notamment pour Qualité de Vie de la Borde à Montesson.

En tant que Collectif d'associations d'environnement, nous aurions souhaité que l'élaboration des PPRI soit précédée d'une réflexion globale sur **le devenir de la Seine**. Par exemple, comment concilier les différentes « demandes » qui s'exercent sur la Seine et ses berges, de la part des riverains, des communes, des transporteurs... Quel équilibre entre l'aménagement et le respect d'un milieu naturel ? Le « Plan Seine 2007-2015 » que le Préfet de la région Ile de France est chargé d'élaborer va peut-être permettre d'effectuer les choix nécessaires.

En attendant, l'obligation d'établir un PPRI s'impose. Le Département des Yvelines est l'un des derniers à s'y atteler. L'Etat est dans son rôle en visant à préserver les vies humaines et à réduire le coût des dommages qu'entraînerait une inondation. Limiter l'expansion des constructions dans les zones à risque nous apparaît **une démarche tout à fait acceptable**. De même qu'interdire toute nouvelle construction dans les zones non encore urbanisées, afin de conserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues. C'est pourquoi notre Collectif émet un avis favorable sur le principe du PPRI.

Cet avis favorable est assorti d'**une réserve majeure**. Elle concerne les zones urbanisées exposées à un risque d'inondation d'une hauteur comprise entre 1 et 2 mètres. Dans la Boucle, il s'agit notamment de zones situées à Montesson dans le quartier la Borde et à Sartrouville dans les quartiers des Dix Arpents, de la Mairie et du Vieux Pays. Comme l'a très bien démontré l'Association Qualité de vie de la Borde à Montesson, les dispositions applicables à ces zones restent trop contraignantes, même si certains assouplissements ont été obtenus par les communes. Pourquoi faire peser sur les riverains de ces quartiers des obligations supérieures à celles des secteurs classés « centres-villes » et à celles des zones comparables dans les autres départements, Hauts de Seine en particulier. Pourquoi ce **traitement discriminatoire** à l'égard de riverains installés en toute légalité dans ces quartiers pavillonnaires? En conclusion, notre Collectif demande la modification du règlement applicable à ces zones pavillonnaires.

A partir du 1^{er} juin, le PPRI va être soumis à enquête publique dans les 57 communes des Yvelines concernées. Pour la Boucle de Montesson, il s'agit de Carrières sur Seine, Chatou, Croissy sur Seine, Montesson, Le Pecq et Sartrouville. **C'est le moment de s'exprimer**. La visite du site Internet de Qualité de Vie de la Borde à Montesson et les points de vue associatifs reproduits en page 4 peuvent y aider.

Le Bureau du CADEB

CADEB association loi 1901 agréée pour la protection
de l'environnement sous le numéro 04-033 DUEL

Activité du CADEB

Février 2006

- 21 février : assemblée générale annuelle de Réseau Vélo 78, collectif partenaire du CADEB
- 25 février : session de formation sur la gestion des déchets en Ile de France avec Ile de France Environnement
- 28 février : réunion avec la CCBS (voir compte-rendu en page 3)

Mars 2006

- 2 mars: conférence de la Boucle Verte sur "les risques sanitaires dans notre quotidien" animée par André Cicoella, chercheur en santé environnementale.
- 18 mars: Assemblée Générale d'Yvelines Environnement à la Réserve de St Quentin en Yvelines. La réunion a été précédée d'une visite de la Réserve, animée par Gérard GROLLEAU, ingénieur horticole et ornithologue renommé.
- 21 mars: présentation du PPRI par le Préfet des Yvelines, à la préfecture de Versailles.
- 21 mars: Assemblée Générale annuelle du CADEB, en présence de Mme Françoise Jeanneret, Présidente d'Yvelines Environnement. (le rapport d'activité figure sur le site Internet du CADEB).
- 23 mars: conseil d'administration d'Ile de France Environnement.
- 27 mars: conseil d'administration d'Yvelines Environnement .

Avril 2006

- 1 avril : Assemblée Générale d'Ile de France Environnement, suivie d'une session de formation sur le Plan de déplacements de Paris.
- 25 avril : conseil d'administration du CADEB.
- 29 avril : nettoyage des berges à Sartrouville (voir page 9).

Mai 2006

- 11 mai : colloque du SIAPP dans le cadre de l'observatoire des usagers de l'assainissement en Ile de France. Au programme : « la pluie en ville : nuisance ou ressource ».

Agenda associatif en juin 2006

Vendredi 2 et samedi 3 juin:

Dans le cadre de la semaine du développement durable, parcours en trois étapes sur le thème :

« **L'eau dans la ville, cette amie qui vous veut du bien** ».

Vendredi 2 juin 2006 (matin) : visite du site de la Lyonnaise des eaux Usine du Pecq (Yvelines)

Vendredi 2 juin 2006 (après-midi) visite de l'usine d'épuration d'Achères (Yvelines)

Inscription préalable obligatoire auprès de **Forme 21**

Tél: 06 33 69 17 79 ou par courriel : forme21@club-internet.fr

Samedi 3 juin 2006 : 14h30-17h30 :

Table ronde - débat

Organisée par **Seine Vivante** dans le cadre de son Assemblée Générale

Foyer Roland Courtel, 30 rue Maurice Berteaux

Croissy S/Seine (78)

« L'eau dans la ville, un autre regard sur l'eau »

Renseignements auprès de **Seine Vivante**: Tél. 01 30 15 06 70

Dimanche 4 juin:

Fête du Vélo à Carrières sur Seine : promenade à vélo « sur les pas des impressionnistes », suivie d'un déjeuner sur l'herbe.

Rendez-vous à 10 h au parc de la Mairie.

Retour au parc vers 12 h 15— rafraîchissements

Déjeuner ouvert à tous (apportez votre pique-nique).

Organisateurs: ville de Carrières-sur-Seine et **Réseau Vélo 78**, dans le cadre de la 10ème édition de l'opération « Tous à vélo ».

samedi 10 juin à 18 h 30

Manifestation à Roissy contre l'augmentation du trafic et les vols de nuit

Rendez-vous à Roissy-CDG à 18 h 30 aérogare 2 D porte 4

Renseignements:

Qualité de vie de la Borde à Montesson: www.qvlb-montesson.asso.fr

ADVOCNAR: www.advocnar.fr

Samedi 24 juin (toute la journée)

Deuxième salon de l'habitat écologique

parc Charles de Gaulle

à Houilles (près de la mairie)

exposants de matériaux bio, solaires, architecte, librairie 'la maison écologique', expositions, repas bio, etc..."

Salon organisé par **La Boucle Verte** Site Internet : www.laboucleverte.org

Le CADEB reçu par la CCBS

A peine installée, la Communauté de Communes de la Boucle de Seine (CCBS) reçoit le CADEB. Une première réunion avait eu lieu dès août 2005 avec le Bureau du CADEB (voir Lettre N°3 de septembre 2005). En février 2006, c'est l'ensemble des représentants des associations membres qui était convié. Nous nous félicitons de ces bonnes relations qui s'instaurent avec la CCBS.

A cette réunion, étaient présents pour la CCBS :

- M. Alain-Marie Foy, Président et Maire du Vésinet.
- Mme Françoise Brondani, Maire de Carrières sur Seine
- M. Jean-François Bel, Maire de Montesson
- M. Jean-Claude Chausson et M. Raynald Godart, Maires Adjoints représentant la commune de Sartrouville.

Le CADEB était représenté par :

- Mme Menguy Présidente,
- Mme Delbart et M. Pierrot (site du Vésinet),
- Mme Genestier et Mme Peyrony (Seine Vivante),
- M. Ballot (Carrières Autrement).
- M. Batmale (qualité de vie de La Borde à Montesson),
- M. Parisot (quartier de la mairie à Sartrouville),
- M.P. Bayeux (Le Vieux Pays à Sartrouville)
- M. Moulin (Voisins Voisines à Houilles),
- M. Poyeyto (pour la sauvegarde de Chatou).

L'ordre du jour convenu était le suivant :

- Devenir de la Boucle de Seine et de la Plaine de Montesson, dans le cadre de la révision du SDRIF.

- Avis de la CCBS sur le travail de réflexion du Cadeb et nos propositions sur le devenir de la Boucle

- Position de la CCBS vis à vis du schéma départemental d'aménagement des Yvelines et notamment des projets sur le territoire des Boucles de Seine.

- Avancement et orientations du livre blanc sur le devenir de la Boucle

- Concertation sur la nouvelle voie départementale (ex déviation de la RD121)

La CCBS

En préalable, le Président Alain Marie Foy a souhaité pour cette première rencontre nous présenter l'organisation de la Communauté de Communes.

La CCBS existe officiellement depuis le 27 décembre 2005, avec application au 1^{er} janvier 2006. Elle comprend un bureau, composé d'un président et de 6 vice-présidents et un conseil communautaire, composé de 24 délégués (4 par Commune). Elle regroupe les sept communes de la Boucle.

Ses compétences actuelles sont les suivantes : Finances et administration, Urbanisme aménagement et espace, Ac-

tion foncière, Développement économique et emploi, Logement, Voirie circulation et transport, Environnement.

Un large tour d'horizon

Vient ensuite un tour d'horizon des différents dossiers selon l'ordre du jour, avec des développements par les élus présents, notamment sur le Livre Blanc en cours d'élaboration. De leur côté, les membres du CADEB présentent leurs propositions sur chacun des dossiers.

Il en ressort une convergence de vues (et quelques points de désaccords..) sur la plupart des sujets à l'ordre du jour.

M. le Président propose de nous présenter le Livre Blanc dès que le projet sera finalisé.

En conclusion de cette réunion très intéressante, il est décidé la tenue de futurs rendez-vous entre le CADEB et la CCBS, en règle générale tous les 6 mois, notamment pour évoquer les dossiers et sujets importants concernant l'environnement dans la Boucle de Seine.

*Gérard Moulin
Secrétaire du CADEB*

Nous nous félicitons des bonnes relations qui s'instaurent entre la CCBS et le CADEB.

Dernière minute

Mr le Président de la CCBS vient de communiquer au CADEB un exemplaire complet du projet de Livre Blanc sur le devenir de la Boucle dans le cadre de la révision du SDRIF d'Ile de France. Ce sera le thème de la prochaine réunion entre la CCBS et le CADEB.

Bon à savoir

On trouve les procès verbaux des réunions du Conseil Communautaire de la CCBS sur plusieurs sites Internet des communes de la Boucle. Il en est ainsi pour Le Vésinet, Carrières sur Seine, Chatou, et Houilles. C'est le site de cette dernière commune qui semble le plus à jour, avec le procès verbal de la réunion du 3 mai 2006.

Les différentes adresses Internet figurent le site du CADEB : www.cadeb.org

PPRI des Yvelines: non à l'excès de réglementation

le PPRI ne doit pas comporter de réglementation d'urbanisme plus contraignante que celle existante.

Pour les zones non urbanisées repérées par les zones réglementaires vertes, le PPRI a tout son sens et notre approbation.

Pour les zones déjà urbanisées, nous sommes beaucoup plus réservés. En effet, en prenant pour référence le niveau des Plus Hautes Eaux Connues de la crue 1910 (PHEC), le PPRI propose :

-une cartographie des « aléas hydrauliques » montrant les niveaux d'expansion probable de la Seine avec des couleurs différentes pour les immersions de 0 à 1m, celles de 1 à 2m et celles supérieures à 2m.

-une cartographie de « zones réglementaires » avec des couleurs différentes liées à des réglementations différen-

tes qui conduit à un ensemble de réglementations compliqué et de ce fait inéquitable et critiquable.

La carte des « aléas hydrauliques » est essentielle, car elle répond au devoir d'information des citoyens concernés en dévoilant les risques d'immersions des sols et leur importance.

La réglementation, obligeant le positionnement des planchers habitables supérieur au niveau PHEC+0,20m est nécessaire dans toutes les zones urbanisées. Notons qu'elle pourrait être complétée par la recommandation importante de ne pas creuser sous le niveau du sol naturel pour laisser l'eau s'évacuer naturellement.

En conclusion, le PPRI ne doit pas comporter de réglementation d'urbanisme plus contraignante que celle existante. Nous ne comprenons pas pourquoi le PPRI des Hauts de Seine est différent et moins dur que celui qui nous est proposé dans les Yvelines. Nous subissons les mêmes aléas hydrauliques. La Seine, rappelons-le, monte au maximum de 50cm en 24h et est donc le plus paisible des fleuves de France. L'administration des Yvelines voudrait-elle mieux faire que celle des Hauts de Seine ?

*Gérard Blondeau.
Vice Président
Quartier de la mairie à Sartrouville*

La Seine : crues et inondations

Le PPRI s'avère devoir être le rempart indispensable aux appétits immobiliers .

On redécouvre aujourd'hui à quel point les cours d'eau sont sources de vie : les berges et toutes les zones où les cours d'eau peuvent déborder sont particulièrement riches et complexes. En ce sens, non seulement les crues font partie de la vie même des cours d'eau, mais ils sont la condition de la conservation et du développement de la biodiversité ; d'ailleurs celle-ci est considérée de plus en plus comme l'élément majeur pour la survie de l'homme sur la terre.

Comment donc les crues si bénéfiques au vivant se sont-elles transformées en inondations aux conséquences tellement catastrophiques ?

Le rôle des cours d'eaux

Oubliant ce rôle essentiel des cours d'eau, l'homme a construit maisons, immeubles et

usines de plus en plus près de leur lit. Il a ainsi, excepté bien sûr pour les ouvrages liés à l'eau (moulins, ports, ...), créé lui-même les conditions faisant naître des risques de plus en plus importants.

Le PPRI des Yvelines, même s'il vient un peu tard, s'avère devoir être le rempart indispensable aux appétits immobiliers des communes et des particuliers sur les zones encore non urbanisées mais urbanisables.

Que doit garantir le PPRI?

Que devrait garantir ce PPRI au regard de ces réflexions ? Que dans toutes les zones actuellement non urbanisées, et qui sont des zones d'expansion des crues correspondant aux différents aléas (de modérés [limite crue 1910] à

très forts [plus de 2 m]), que ces zones soient naturelles ou urbanisables, toute construction ou urbanisation, sauf celles d'intérêt majeur, soit interdite.

Que tout rehaussement des bords de Seine et des zones d'expansion des crues soit proscrit, et que les anciens rehaussements, quand c'est possible, soient enlevés.

Que les îles et les berges en général soient des lieux où la nature puisse exprimer toute sa force et sa richesse, redonnant à la Seine son rôle central de corridor biologique à laquelle puissent se raccorder tous les réseaux naturels qu'ils soient bleus (les circuits hydrographiques) ou verts (les corridors végétaux ou animaux).

*Jean-Pierre Genestier
Président
Seine Vivante*

Oui à la tangentielle ferrée Nord.

La tangentielle à Sartrouville, c'est au mieux aux environs de 2020. Mais, dès à présent, dans les quartiers concernés, ce projet est diversement accueilli. Attendu par les uns, pour désenclaver le Plateau, il suscite l'inquiétude pour les autres, compte tenu des emprises nécessaires. Pour sa part, le CADEB est favorable au projet, sous réserve d'une bonne insertion dans les quartiers traversés...

Le projet « Tangentielle Nord » est une liaison ferrée pour voyageurs entre Sartrouville et Noisy-le-Sec (Seine Saint Denis). Elle desservira 15 communes des Yvelines, du Val d'Oise et de Seine-Saint-Denis. Il s'agit d'une liaison nouvelle est-ouest ne passant pas par Paris. Des correspondances seront assurées avec les lignes A, B, C, D, E du RER et avec les lignes de banlieue vers Saint-Lazare, Gare du Nord et Gare de l'Est.

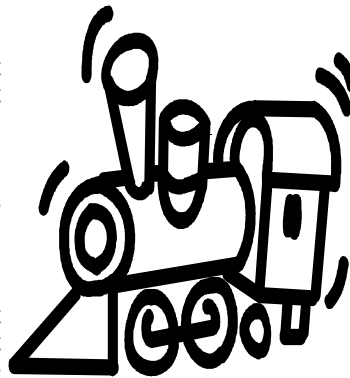
Une desserte renforcée

Un premier projet prévoyait une desserte tous les quarts d'heures en mixité avec des convois de marchandises sur les voies de la grande ceinture. Après concertation, le projet a été modifié pour permettre une desserte renforcée (une rame toutes les 5 minutes aux heures de pointe). Des trains légers circuleront sur des

voies nouvelles longeant la grande ceinture, implantées principalement sur les emprises actuelles, ce qui limitera les expropriations. Le trafic fret sera conservé.

Six gares nouvelles seront créées et huit gares existantes reconfigurées. Le matériel sera de type urbain, de gabarit réduit et accessible

aux personnes à mobilité réduite. Sur ce parcours de 27 km, le trajet total durera 35 minutes. La sécurité des déplacements aux abords de la grande ceinture sera améliorée par la suppression de 14 passages à niveau. Les nuisances sonores seront réduites par la résorption des points noirs de bruit dus au fret ferroviaire.



Le trafic journalier est évalué par les promoteurs du projet à 152.000 voyageurs/jour, dont 20% de report modal (soit environ 26.000 automobilistes/jour en moins). Les gains de temps sont estimés à 9 minutes en moyenne par voyage, soit au total 6,4 millions d'heures par an. Le bilan

socio-économique (rapport entre les gains attendus - en temps et en correspondances- et l'investissement) en ferait un des projets actuels les plus rentables.

Un financement partiel

Le coût global du projet est évalué à 930 millions d'euros (dont 170 millions au

titre du matériel roulant). Il bénéficie d'un engagement de 335 millions d'euros dans le contrat de plan Etat - Région 2000-2006. Cet engagement finance les études et permet d'envisager la mise en service du tronçon central (d'Epinay-sur-Seine au Bourget) en 2013. Le projet, approuvé par Réseau Ferré de France (RFF) en juillet 2004 et par le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) en septembre 2004, sera prochainement soumis à enquête publique. Sous réserve d'obtenir les financements complémentaires, la liaison de Sartrouville à Noisy-le-Sec pourrait être réalisée dans son intégralité avant 2020.

Gérard Moulin, chargé de mission « tangentielle » pour le CADEB

Pour en savoir plus : www.tangentiellenord.com/

Nuisances aériennes : Roissy et Le Bourget

Quand on parle nuisances aériennes dans la Boucle, on pense à Roissy. Il ne faudrait pas oublier le Bourget, avec des avions volant à plus basse altitude que ceux de Roissy, à moins de 1000 m, donc plus bruyants. Et contrairement à une idée largement répandue, il ne s'agit pas que de petits avions : Le Bourget reçoit, jour et nuit, des Boeing et des Airbus. Et cet aéroport « accueille » aussi des avions déjà anciens, très polluants, tels que le Lockheed Hercules ou l'Antonov 72.

Le mensuel d'Ile de France Environnement, Liaison, y consacre un article dans son numéro de mars 2006. Vous le trouverez sur le site de l'Association Qualité de vie de Laborde à Montesson, à la rubrique « nuisances aériennes », avec un dossier complet sur le sujet.

Dans son numéro de mai 2006, Liaison fait le point sur les nuisances de Roissy. On y constate que le trafic augmente, et les préjudices aussi. La pollution liée au trafic aérien a des conséquences non négligeables sur la santé. Le dossier se termine par une appréciation plutôt contrastée de l' A380, en ce qui concerne le bruit et la pollution.

Adresses des sites Internet

CADEB : www.cadeb.org

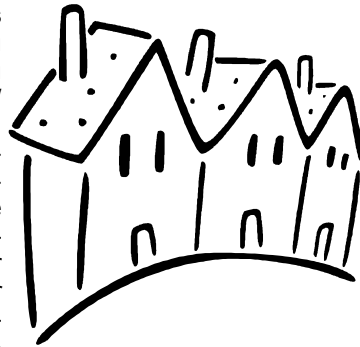
Qualité de vie de la Borde à Montesson: www.qvlb-montesson.asso.fr

Ile de France Environnement : www.idfe.org

PLU de Sartrouville : concertation et réactions avant l'enquête publique

Dans le cadre de l'élaboration du PLU de Sartrouville, la municipalité a organisé une concertation avec les associations de quartier. Celles qui sont adhérentes au CADEB y ont pris toute leur place. Dans son bulletin de quartier, le Comité du Vieux-Pays / Le Fresnay consacre un article au projet de PLU. En voici de larges extraits.

Après la visite de l'exposition du projet au centre technique municipal et la lecture du volumineux dossier, les membres du Comité du Vieux-Pays / Le Fresnay, de la commission Urbanisme, se sont retrouvés pour mettre par écrit quelques observations concernant notre quartier.



Maintenir le cadre et la qualité de vie dans les quartiers d'habitations qui représentent 60% du territoire communal

La qualité de vie

La Philosophie générale est de maintenir le cadre et la qualité de vie dans les quartiers d'habitations.

Contrairement à l'engagement précédent pour un « axe République - Jean Jaurès - Stalingrad », la rue Stalingrad n'est plus mentionnée et n'est plus un « axe structurant ». Cependant il nous semble nécessaire que l'aménagement de cette dernière soit pris en compte, avec l'élargissement des trottoirs et un alignement du bâti sur le début de la rue permettant un passage aisé, sans rester une rue de village.

Dans la partie de rénovation du Vieux-Pays, il n'y a aucun paragraphe sur l'orientation de l'aménagement, comme pour les autres quartiers. Est-ce un oubli ?

Le nombre d'implantations de parkings à réaliser est fixé pour les constructions à usage d'habitation à 1,5

place par logement ce qui s'avère actuellement insuffisant. Il faudrait fixer le nombre à 2 places ou prévoir le complément en Parking public, ce qui semble maintenant difficile.

Le projet fait état d'une refonte des bords de Seine, avec belvédères et promenade aménagée.

Aurons-nous un passage vélo des bords de Seine vers le Pont ? Que devient le projet de reconstruction du Gymnase dans le parc du Dispensaire ?

Nous notons avec enthousiasme que l'aménagement des terrains de la Thomson en parc aquatique devrait embellir notre quartier. Une zone de construction avec, entre autre, des logements sociaux est prévue.

Des projets à préciser

Par contre nous manquons de précisions sur :

- La circulation dans le Vieux-Pays.
- L'aménagement autour de l'église St Martin ?
- La relance des structures commerciales du Vieux-Pays.

- Le réaménagement des places Nationale et de la Fête

Pour bien vivre à Sartrouville il nous faut des équipements de santé. Quel est le devenir du dispensaire ? Devrons nous aller sur le Plateau ? Le problème mérite d'être posé. Il s'agit de savoir si dans quelques années une offre de soins de ce type sera encore présente dans la deuxième ville des Yvelines.

Participer à l'enquête publique

Puissent ces quelques informations et réflexions du Comité vous inciter à vous rendre dès maintenant au centre technique municipal pour consulter le dossier complet, sur la zone qui vous concerne et participer à l'enquête publique qui aura lieu en juin 2006.

Armand Drévilion
Président de la commission urbanisme
Comité du Vieux Pays / Le Fresnay

Patrick Dujardin
Président du Comité



PLU de Chatou : l'heure des choix ...

Chatou vient de connaître une nouvelle enquête publique exceptionnelle.

Jugez-en :

24 registres d'observations (dont plusieurs cahiers d'écoliers de 95 pages), plus d'un millier de signatures sur les bulletins du Collectif des Associations, des courriers directs, un rassemblement de 250 personnes à la Mairie devant la Commission d'enquête.

D'après les pointages et malgré le poids de la municipalité (plus de 500 employés), les catoviens ont rejeté massivement ce projet de PLU qui, par rapport au Plan actuel (POS) densifie excessivement et donc dénature Chatou.

Un choix crucial

Suite au rendu courant mai du rapport du Commissaire enquêteur, la municipalité va devoir faire un choix crucial :

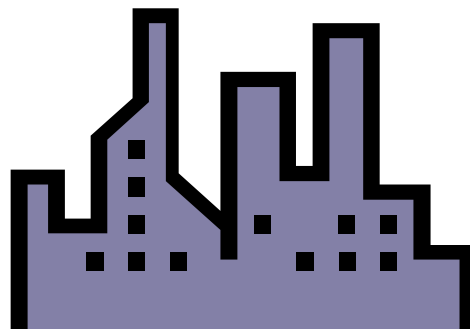
- Soit elle préserve le cadre de Chatou en densifiant modérément, par le maintien de COS harmonieux, de protections réelles,... (comme à l'instigation des catoviens, l'a formulé le Collectif des associations de défense de l'environnement)
- Ou bien en dénaturant Chatou par une densification excessive des zones pavillonnaires, comme le prévoit le projet de PLU, et ce au profit des seuls promoteurs.

Il est certain que dénaturer en densifiant Chatou consti-

tue une atteinte au caractère de toute la Boucle et présente un grave danger pour le futur.

*Docteur Toulon
Président
Association pour la sauvegarde de Chatou, agréée urbanisme et protection de la nature.*

**Une enquête
publique
exceptionnelle
pour un choix
crucial**



Houilles: quel urbanisme pour demain ?

Depuis 1999, date de sa dernière révision, le POS de Houilles n'a subi aucune modification. La municipalité a souhaité engager une procédure de modification du POS. Il est prévu notamment d'assouplir certaines règles, notamment les dispositions relatives aux accès, afin de favoriser l'amélioration et l'évolution du bâti. Dans le cadre de l'enquête publique, l'Association « VOISINS/VOISINES » a déposé une contribution. En voici l'essentiel.

Le Bâti existant

Nous sommes favorables à l'évolution de la règle existante sur le Bâti existant.

Toutefois il convient de définir le champ d'application de cette évolution, et notamment les natures d'extension sur le bâti existant qui doit faire l'objet d'une amélioration de l'habitat. Les extensions et élévations doivent respecter les droits à bâtir définis par le COS de la zone.

Les constructions neuves

Nous ne sommes pas favorables à l'évolution de la règle existante pour les constructions neuves.

Nous sommes pour le maintien des règles actuelles, à savoir : l'accès à la construction doit avoir une largeur minimum de 3,50 mètres.

Sentes et impasses

Nous regrettons enfin qu'à l'occasion de la révision de ce POS, ne soit pas traité la réglementation sur les impasses, les sentes, les passages etc.. qui ne font l'objet d'aucune règle en regard du problème rencontré.

*G.Moulin
Président
Voisins/Voisines*

**Favoriser
l'amélioration
et l'évolution
du bâti existant**

Des perspectives pour la bicyclette à Sartrouville ?

C'est en ce tous cas ce qui ressort du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de Sartrouville, qui définit les orientations municipales et les projets pour les dix ans à venir. Parmi les options retenues, figure « l'amélioration des circulations douces » Il est prévu notamment de « développer un réseau structurant de circulations douces à l'échelle de l'ensemble de la ville qui permettra de relier les quartiers, le centre-ville, la gare et les grands équipements. »

Deux axes principaux

Deux axes principaux sont prévus :

- un axe Nord-Sud utilisant les pistes déjà existantes avenue de Tobrouk et sur la « coulée verte » en traversée du quartier de l'Union.
- Un axe Est-Ouest en s'appuyant sur les contre-allées prévues avenue Maurice Berteaux.

Lors d'une rencontre intervenue en septembre 2005, la municipalité de Sartrouville a demandé à Réseau Vélo 78 de lui proposer un projet de réseau cohérent et maillé pour les deux roues à l'échelle de la commune, en complément des deux axes déjà projetés.

Un projet avec Réseau Vélo 78

Un projet a donc été élaboré par Réseau Vélo 78. Il prévoit notamment :

- Des aménagements à certains points névralgiques, notamment sur les parcours scolaires : bandes cyclables, contre sens cyclistes, zones 30 avec ralentisseurs.
- Un jalonnement à l'aide de panonceaux normalisés guidant les cyclistes sur des itinéraires directs privilégiés, permettant des liaisons tranquilles

entre quartiers.

- Une amélioration de l'offre de stationnement pour les vélos, notamment à la gare et devant la médiathèque.



Avis favorable des associations

Avant diffusion, le projet a été soumis

pour avis aux associations sartrouilloises membres du CADEB, à savoir :

- Comité du Vieux Pays – Le Fresnay
- L'association du quartier des Dix Arpents
- Mieux Vivre à Montgolfer
- L'association des Riverains du quartier de la Mairie.

Les associations ont émis un avis favorable au projet présenté et notamment à l'objectif de développer les circulations douces. Elles ont émis plusieurs observations : le document a été

annoté ou modifié pour en tenir compte. Bien entendu, les associations demandent à être consultées à nouveau avant mise en place des aménagements.

Qu'advient-il de tout cela ? Des intentions à la réalisation, il y a souvent un fossé, et il faut souvent s'armer de patience.

Toutefois, deux points positifs méritent d'être soulignés dès à présent :

- le souhait de la municipalité d'associer les associations concernées au développement des circulations douces à Sartrouville.
- La bonne coordination entre Réseau Vélo 78 et les associations de quartier sartrouilloises membres du CADEB.

C'est prometteur pour l'avenir....

Les associations sartrouilloises membres du CADEB

Sécurité routière avec Réseau vélo 78

Pour améliorer la sécurité routière, la municipalité de Houilles, sur proposition du Conseil Municipal des Jeunes, a organisé plusieurs journées de sensibilisation en avril 2006. Dans ce cadre, Réseau Vélo 78 a animé un atelier pour les jeunes sur la sécurité à vélo. Au programme de cet atelier auquel plusieurs membres du CADEB ont eu la chance d'être associés: des conseils pratiques, mais aussi un message citoyen.

Sur le stand installé dans le parc de la mairie sont exposés 2 vélos: l'un est équipé correctement, l'autre pas. Les jeunes doivent reconnaître les dispositifs de sécurité obligatoires: les freins - bien réglés-, les éclairages, les réflecteurs, la sonnette.

Si l'un d'eux manque ou est défaillant, c'est un amende de 11 euros par infraction. D'autres éléments de sécurité, sans

être obligatoires, sont fortement conseillés: parmi ceux-ci, le casque et des vêtements réfléchissants. Les pneus doivent être bien gonflés: des pompes sont à disposition pour s'exercer.

Comment bien se comporter à vélo? Tel est le thème de la deuxième partie de l'atelier animé par Réseau Vélo 78. Cela commence par le respect des autres usagers de la route, et notamment les piétons. Le code de la

route doit aussi être respecté: les feux, les stops, les sens interdits, les priorités...

Un autre atelier permet de mettre tout ceci en pratique: il s'agit pour les jeunes d'effectuer un parcours à vélo, en respectant la signalisation, sous l'œil vigilant d'un policier municipal.

Un dernier atelier animé par des pompiers indique les bons réflexes à avoir en cas d'accident.

Les dizaines de jeunes - jusqu'au CM2- qui ont participé à ces journées repartent avec un diplôme... mais surtout mieux armés pour affronter les dangers de la route et circuler à vélo en sécurité.

*Réseau Vélo 78
Président: Lionel Carrara-
Site Internet:
www.reseauvelo78.org
Courriel:
reseau.velo.78@club-internet.fr*

Carrefour Montesson : environnement et développement durable.

Six membres du CADEB représentant quatre associations adhérentes ont participé à une réunion dans les locaux de l'hypermarché Carrefour de Montesson le 11 mars 2006 afin de débattre avec ses responsables des actions menées sur les domaines liés à l'environnement et au développement durable.

Le groupe de distribution Carrefour occupe la première place au niveau européen (en chiffre d'affaire et en surface commerciale) et le deuxième rang mondial (présence dans 32 pays, 11000 magasins). Le magasin de Montesson emploie 920 personnes : c'est le 2^{ème} magasin de France, toutes enseignes confondues.

Carrefour revendique un engagement constant et fort au niveau social, économique et environnemental.

Des actions pour l'environnement

Dans le domaine de l'environnement, voici quelques exemples relevés au cours de la réunion :

- Intervention dans des filières du commerce équitable (par exemple, la vente actuelle de café « Chino » permet à Carre-

four de reverser 0,10€ par paquet vendu pour la construction d'un dispensaire médical en Bolivie)

- Déchets : Carrefour a négocié au niveau national une filière de traitement et de tri sélectif avec des sous-traitants spécialisés (Carrefour est le premier récupérateur français de piles).
- Transports : utilisation d'entrepôts centralisés pour limiter et optimiser les livraisons en fonction du trafic et des horaires pour les riverains (livraisons principales vers 21h à Montesson de l'ordre de 700 palettes par jour par environ 20 convois de poids lourds).
- Emballages : le Groupe a mis en œuvre depuis fin 2005 un plan de réduction du nombre et du poids des emballages ayant permis de baisser la consommation d'environ

20%

- Sacs plastiques : des actions de sensibilisation ont permis de réduire la diffusion des sacs de 25% entre 2004 et 2005. A court terme, la distribution de sacs plastiques devrait être totalement supprimée.
- Nappe phréatique : le le « nettoyage » se poursuit et prendra encore du temps (cet été la nappe a été polluée par des fuites de carburant après une rupture de canalisation liée à un glissement de terrain sur le site).
- Energie : un plan de transformation des générateurs de froid a abouti à une réduction de 25% de la consommation EDF.

La réunion s'est terminée par une visite des installations techniques du site de Montesson.

Marc Aubrée, Président
Mieux Vivre à Montgolfier.

A court terme, la distribution de sacs plastiques devrait être totalement supprimée.

Sartrouville nettoie ses berges de Seine

Pour la septième année consécutive, des habitants soucieux d'environnement ont nettoyé les berges de Seine à Sartrouville. De quoi donner des idées à d'autres communes...

Le samedi 29 avril 2006, une quarantaine d'habitants se sont retrouvés pour participer à un grand nettoyage des berges de Seine. Parmi eux, des représentants des trois associations de quartier riveraines de la Seine, adhérentes au CADEB, des jeunes et animateurs du club de canoë-kayak de la MJC, mais aussi la responsable du service environnement de la ville ou encore plusieurs élus.

Avec le soutien de la municipalité

Cette opération, la septième du genre, était organisée avec le soutien de la municipalité qui a notamment fourni des gants pour les bénévoles. Elle se déroulait cette année dans le quartier du Vieux Pays. « C'est moins sale que les fois précédentes », constatait avec plaisir Patrick Dujardin, Président du Comité du Vieux Pays.

« On voit sur la durée le résultat de notre travail, mais il reste encore quelques inconscients qui prennent les berges pour une décharge »

Effectivement, deux bennes de débris divers ont été collectés. La matinée s'est terminée par un pot de l'amitié bien sympathique.

Extraits du *Courrier des Yvelines* du 10 Mai.

Un geste citoyen et un moment de convivialité entre quartiers

Préservons nos ressources en eau, désherbons sans herbicides

Il est possible de réconcilier désherbage et qualité de l'eau grâce à des méthodes alternatives.

C'est le titre de la brochure publiée par l'Agence de l'eau Seine Normandie (elle se trouve sur le site de l'agence : www.eau-seine-normandie.fr en bas de la page « Les produits phytosanitaires »).

La brochure commence ainsi :

« **Pesticides : un risque élevé en zones non agricoles**

Affectant l'ensemble des masses d'eau du bassin Seine Normandie à des degrés divers, la présence de pesticides, principalement d'herbicides, fait peser une menace sérieuse sur les écosystèmes et la santé humaine. D'où l'enjeu majeur pour les années à

venir, particulièrement mis en avant dans l'application de la Directive Cadre Européenne sur l'eau. »

On peut signaler que dans le bassin Seine Normandie 70 captages d'eau ont dû être abandonnés du fait d'un taux en pesticides trop élevé.

Que vont gagner les communes en abandonnant les pesticides ?

- « la préservation de la ressource en eau, notamment en eau potable
- la réduction du coût des mesures curatives pour maintenir l'eau potable
- l'optimisation des budgets d'entretien des espaces publics
- la sécurité sanitaire des

jardiniers municipaux et des habitants

• l'amélioration de la qualité de vie dans la commune ».

C'est une vive incitation vis-à-vis des communes et des citoyens, sachant qu'il est possible de réconcilier désherbage et qualité de l'eau grâce à des méthodes alternatives.

Les communes de la Boucle, qui se trouvent sur une nappe souterraine particulièrement sensible, ont l'obligation morale de s'engager rapidement dans ce sens.

Florence Genestier
Seine Vivante

La publicité : une autre pollution...

Mettre en place une commission de révision de l'arrêté municipal de 1989 afin que soit mieux protégé notre environnement.

A Sartrouville l'avenue de la République dont l'aspect est assez éloigné des plus belles avenues du monde compte onze panneaux publicitaires de grande dimension à l'intérieur de propriétés privées.

Nous sommes intervenus auprès de la municipalité au moment où un 12^{ème} était en voie d'installation près d'un immeuble à la place de deux arbres.

Les 2 arbres ont été replantés depuis mais le panneau publicitaire aussi.

Guy Gillet pour le CADEB a détaillé ensuite par lettre les observations auxquelles nous nous étions livrés ajoutant à son argumentaire une analyse des textes réglementaires applicables sur notre commune en matière de publicité et de pré-enseignes.

Plusieurs implantations illégales

L'attention de la municipalité a été attirée sur plusieurs implantations sur la commune ne respectant pas les zones de publicité restreinte avec la demande pressante de bien vouloir faire respecter l'arrêté actuellement en vigueur. Cette dernière faite par courrier était accompagnée du souhait que soit mise en place une commission de révision de l'arrêté municipal de 1989 afin que soit mieux protégé notre environnement.

Lutter contre la pollution publicitaire

Afin de pouvoir lutter contre cette pollution publicitaire les trois associations de quartier des bords de Seine et le CADEB avaient de-

mandé à être associés au groupe d'étude.

En ma qualité de président du quartier des dix arpents la mairie m'a fait savoir qu'un groupe de travail serait constitué et j'ai réitéré en réponse mon souhait d'y participer avec les autres associations concernées.

Sartrouville n'est pas un cas isolé, dans les autres communes de la Boucle une analyse de ce problème serait sûrement nécessaire.

Robert Charvet
Président
Quartier des Dix Arpents
Sartrouville

Mémoires d'un pollueur

De Jean Christophe Fournier (ingénieur de l'ESTIPPA 1986), exploitant agricole de 1988 à 2002 (Éditions la société des écrivains).

L'intérêt premier de cet ouvrage..., c'est qu'il a été écrit par un ancien maraîcher de Montesson. L'auteur décrit avec justesse les difficultés des exploitants agricoles et dénonce avec raison l'hypocrisie de notre société « urbaine » vis à vis du monde agricole. En revanche, le « modèle » qu'il propose pour l'agriculture de demain reste des plus classiques, très loin des préoccupations environnementales qui sont les nôtres.

En 188 pages, cet ancien maraîcher de Montesson nous fait réfléchir à la complexité des problèmes agricoles. Il évoque, bien sûr, la vache folle, le régent, le Gaucho, et les OGM, puis la médiatisation réussie de José Bové auquel il reproche « l'attaque en règle contre l'ensemble des structures scientifiques chargées de concevoir, de tester puis d'homologuer les différentes molécules fabriquées par les entreprises ». Il dit aussi qu'« il existe comme une barrière qui rend le monde des paysans difficilement pénétrable par les urbains et inversement. Quel prix pour une agriculture propre, demande-t-il ? « Un grand nombre de secteurs agricoles se trouvent coincés entre la stagnation des prix de vente, l'inexorable augmentation de leurs charges, un durcissement de la législation et une demande croissante de gages de sécurité alimentaire de la part des consommateurs. »

A propos de la grande distribution, il déclare :

« l'exploitant agricole est pris en tenaille entre deux blocs puissants : en amont, les fournisseurs de l'agriculture, concentrés (agrochimie, semenciers, fournisseurs d'emballages plastiques) . En aval, la grande distribution,, aussi fortement concentrée. » Et d'évoquer le problème complexe des ristournes...

Quel modèle pour demain ?

Pour Jean Christophe Fournier , « il est illusoire de proposer un modèle prétendant échapper aux grands principes économiques régissant la société ». Il défend l'agriculture raisonnée, « contrat de confiance réciproque entre le paysan et le consommateur : le cahier des charges représente le bon de garantie et l'itinéraire technique le plan de fabrication. »

Il dénonce, enfin, l'hypocrisie de notre société :

· celle qui permet de s'é mouvoir de l'émission des gaz à effets de serre, mais en même temps de bouder

le covoiturage.

· celle qui pousse certains à retourner vivre à la campagne, et à se plaindre du bruit des tracteurs ou de l'odeur des élevages.

· celle qui permet de trouver inadmissible l'utilisation des engrais et pesticides sur les cultures, mais très admissible dans son potager ou sur ses rosiers.

· celle qui permet de grogner après la hausse des fruits et légumes autant qu'on se résigne à la facture du plein d'essence et au ticket de péage.

· Celle qui permet de penser que la fourche des paysans rassure autant que son ordinateur inquiète.

· Celle qui permet de penser que le profit est nécessaire partout, mais coupable en agriculture...

*Françoise Peyrony,
Chargée de mission
« espaces naturels » pour
le CADEB*

Il existe comme une barrière qui rend le monde des paysans difficilement pénétrable par les urbains et inversement.

Un rapport parlementaire sur l'effet de serre

L'hiver long et plutôt froid que nous venons de passer nous a fait sans doute oublié temporairement la menace qui plane sur notre planète. Les modifications de notre climat sont engagées et irréversibles.

Dans ce contexte, le gouvernement a mis en place un certain nombre de dispositions afin d'évaluer le phénomène et en tirer les conséquences. C'est dans ce cadre que la mission parlementaire sur l'effet de serre vient de présenter un rapport à l'Assemblée nationale dans lequel plusieurs recommandations sont proposées. Ce rapport disponible sur le site de l'Assemblée Nationale montre qu'individus et collectivités territoriales notamment feront partie des acteurs des grands changements qu'il faudra obligatoirement mettre en oeuvre.

Marc Aubrée, chargé de mission « veille environnementale » pour le CADEB

Le rapport 3021 au nom de la mission parlementaire sur l'effet de serre est disponible sur le Site Internet de l'Assemblée Nationale :

<http://assemblee-nationale.fr>

La lettre du



CADEB

Association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement sous le numéro 04-033 DUEL

Siège social : 130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE

Tél : 01 39 57 65 28
01 39 15 32 21

Courriel :
cadeb78@wanadoo.fr

Site Internet:
www.cadeb.org/

SIRET: 484 499 009 000 13

LES ASSOCIATIONS MEMBRES DU CADEB

ADECHC (Défense de l'Environnement du Canton Houilles / Carrières sur Seine)
Pierre Moreau adechc@free.fr Tél : 01 39 14 47 14

Bien Vivre à Carrières
Martine Degrott bvacarrieres@free.fr Tél : 06 75 34 49 59

Carrières Autrement
Alex Ballot Tél : 01 39 14 52 94

Comité du Vieux Pays – Le Fresnay à Sartrouville
Patrick Bayeux bayeuxprues@wanadoo.fr Tél : 01 39 57 82 63

Echo de Houilles
Lionel Carrara Tél : 01 34 26 18 13

La Boucle Verte
Francis Bonnemason laboucleverte@yahoo.fr Tél : 01 39 68 28 35
Site Internet : www.laboucleverte.org

Les Dix Arpents à Sartrouville
Robert Charvet Xarpents@wanadoo.fr Tél : 01 39 13 10 11

Mieux Vivre à Montgolfier
Marc Aubrée assomvm@neuf.fr Tél : 01 39 14 29 00

Natur'Ville à Sartrouville (promotion et gestion des jardins familiaux)
Martine Rol Tél : 01 39 15 62 58

Pour la sauvegarde de Chatou
Georges Pouyeto Tél : 01 30 71 18 33

Qualité de vie de la Borde à Montesson
Michel Angérard contact@qvlb-montesson.asso.fr Tél : 01 39 13 10 55
site internet : www.qvlb-montesson.asso.fr

Riverains du quartier de la Mairie à Sartrouville
Jean-Claude Parisot arqm@wanadoo.fr Tél : 01 39 15 32 21

Sauvegarde du Vésinet
† Charles Gourdet

Seine Vivante
Jean-Pierre Genestier seine-vivante@club-internet.fr Tél : 01 30 15 06 70

Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet
Françoise Delbart francoise.delbart2@wanadoo.fr Tél : 01 39 52 09 71

Voisins-Voisines à Houilles
Gérard Moulin jgmoulin@wanadoo.fr Tél : 01 39 68 86 11

LES TROIS COLLECTIFS DE LA BOUCLE DE MONTESSON

CADEB Collectif d'Associations pour la défense de l'environnement dans la Boucle de Montesson
130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
Présidente : Paulette Menguy Tél 01 39 57 65 28 Courriel : cadeb78@wanadoo.fr

Seine Vivante : Collectif d'associations et de citoyens qui veulent redonner à la Seine et à ses berges leur caractère naturel
14, rue Charles Bémont 78290 – CROISSY SUR SEINE
Président : Jean-Pierre Genestier Tél : 01 30 15 06 70 Courriel : seine-vivante@club-internet.fr

Réseau Vélo 78: Collectif qui milite pour le développement de l'utilisation de la bicyclette au quotidien.
47, chemin du Tour des Bois 78110 - LE VESINET
Président: Lionel Carrara Site: www.reseauvelo78.org Courriel : reseau.velo.78@club-internet.fr